

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2024-009 Séance du 9 DECEMBRE 2024 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mme TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Madame Isabelle PERRET.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- . Information SCOT et PLUIH en cours de révision
- . Désert médical
- . RODP Orange
- . Terrains de voirie
- . Décisions prises dans le cadre de la délégation au maire
- . Décision Modificative n° 3 pour 2024.
- **Informations diverses** :
 - . CCAS distribution des colis de Noël samedi 21 décembre
 - . Infos Village – distribution à prévoir fin décembre
 - . Réception de fin d'année vendredi 20 décembre.

INFORMATION SUR LES REVISIONS du SCOT et du PLUIH HAUT-BUGEY :

Monsieur le Maire informe que par délibérations du 8 octobre dernier, Haut-Bugey Agglomération a arrêté les projets de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Haut-Bugey et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de Haut-Bugey. Les communes disposent d'un délai de 3 mois, à réception des délibérations transmises par HBA, pour faire connaître leurs observations éventuelles sur ces dossiers, soit avant le 22 janvier 2025 pour le SCOT et avant le 6 février 2025 pour le PLUIH. Passés ces délais, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Il rappelle que ces projets, les cahiers communaux, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les plans de zonage sont à disposition du public sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération, durant toute la procédure de révisions.

Monsieur COMTET fait un point sur l'avancement de ces deux projets, les objectifs imposés par la législation, notamment la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) du 20 juillet 2023 de lutte contre l'artificialisation des sols, pour atteindre le double objectif fixé par la loi Climat et résilience :

- . d'ici 2031, réduire de 50 % la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale par rapport à celle de la période 2011-2021 ;
- . d'ici 2050, atteindre le ZAN, soit au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Il indique que le PLUIH en cours était plutôt vertueux et que le territoire se sent pénalisé par rapport aux efforts déjà réalisés. Il est conscient que ces dispositions pénalisent les propriétaires fonciers et le BTP déjà fragilisé par la conjoncture actuelle (taux élevés, restrictions...). Il ajoute que les installations d'assainissement non conformes ne permettront pas d'urbaniser davantage certains secteurs.

Les élus constatent que des logements sont vacants ou fermés dans les petites villes de l'Agglomération.

Monsieur COMTET informe qu'il réunira la commission communale d'urbanisme le 16 décembre 2024 afin de bien prendre connaissance du futur zonage de la commune.

Il invite les conseillers à se rendre sur le site internet de HBA <https://www.hautbugey-agglomeration.fr/vivre-habiter/urbanisme> pour prendre connaissance du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) pour le SCOT, et du projet de révision du PLUIH, notamment le cahier communal de Béard-Géovreissiat, le zonage et les OAP prévus.

Le Conseil Municipal se réunira le 13 janvier 2025 en vue de transmettre un avis suite aux propositions de la commission.

POINT D'INFORMATION SUR LE DESERT MEDICAL :

Monsieur le Maire rappelle la fermeture de la cabine de télé-médecine de Montréal la Cluse, suite à la liquidation judiciaire de la société H4D, fournisseur et gestionnaire de la cabine. Il précise que la commune n'a pas reçu de nouvelle information à ce sujet, quant à sa réouverture ou pas. Il rappelle que la contribution communale 2024 à ce dispositif s'élève à 5 917,45 € pour les charges inhérentes à l'année 2023. Cette participation ne sera pas sollicitée pour la période de fermeture de la cabine en 2024.

Il informe de la situation sur le secteur du Haut-Bugey, notamment l'acquisition par HBA de deux valises pour la téléconsultation, mises à disposition des cabinets infirmiers. Les offres en téléconsultations se multiplient pour pallier les problèmes des déserts médicaux : équipement des pharmacies, et récemment il a rencontré en visio, Monsieur Forestier pour une présentation de son projet labo-médicale, cabinet médical autonome installé dans un container en location ou cession, sur un terrain mis à disposition par la commune et raccordé à l'eau et l'électricité. Les élus sont sceptiques quant à la pérennité de ces installations.

Monsieur COMTET a dernièrement eu connaissance que de nouveaux médecins seraient susceptibles de s'installer à la maison de santé de Saint Martin du Fresne. Le cas échéant, et si l'engagement de la commune dans le fonctionnement de la cabine de télé-médecine de Montréal La Cluse devait s'arrêter, il invitera le Conseil Municipal à revoir sa position pour une participation communale aux charges de fonctionnement de la maison de santé pour un accueil des patients de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

2024-0912-001 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE :

Madame Martine BRISSET informe de la récente demande d'ORANGE pour la prorogation des permissions de voirie pour une nouvelle période de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2039.

L'arrêté de prorogation prévoit le versement des redevances d'occupation, établies par délibération du Conseil Municipal fixant les montants applicables conformément à l'article R 20-52 du Code des Postes et Communications Electroniques. Monsieur le Maire présente les tarifs transmis par Orange actualisés depuis de 2020.

En vue de solliciter le versement des redevances dues au titre des artères aériennes, en sous-sol et des implantations en surface, il convient d'en fixer le montant annuel.

Monsieur COMTET précise qu'ORANGE dispose de 3,610 km d'artères aérienne, 6,906 km en sous-sol et 14,5 m² de cabines/armoires sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les redevances annuelles comme suit :

- . Artères aériennes : 40 € le km x coefficient d'actualisation annuelle.
- . Artères souterraines : 30 € le km x coefficient d'actualisation annuelle.
- . Emprises au sol : 20 € du m² x coefficient d'actualisation annuelle.

Monsieur COMTET informe d'une récente réunion organisée sur le territoire en vue de l'arrêt du réseau cuivre. La commune sera concernée en 2028. Un abonnement spécial sera proposé aux clients qui n'ont pas internet, pour un accès à la fibre téléphonique.

2024-0912-002 – ACQUISITION DE TERRAINS DE VOIRIE :

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER rappelle la décision du Conseil Municipal du 25 octobre 2021 pour la cession gratuite par IMMOCAR des parcelles section AH 199 Aux Fourches, terrain situé le long du chemin rural qui relie la Rue de la Croix à Champ Millet, d'une superficie de 688 m² et AB 375, Au Village (accotement entre l'impasse des Noisetiers et la rue de l'Eglise) d'une superficie de 58 m². Il indique que cette régularisation est toujours en attente et que la société IMMOCAR a été contactée par le Département de l'Ain, gestionnaire de la voirie D18b Route de Géovreissiat jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Eglise en vue de l'acquisition de la parcelle AB 375. Il ajoute qu'après avoir fait le point avec IMMOCAR concernant ses parcelles de terrains de voirie, la société accepte également, contrairement à 2021, de céder gratuitement la parcelle AE 111, d'une surface de 292 m², située le long du chemin rural en bordure de Champ Millet.

Au vu de ces nouveaux éléments, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 25 octobre 2021, de laisser la cession de la parcelle AB 375 au Département de l'Ain et décide l'acquisition des seules parcelles AH 199 et AE 111 situées à Champ Broux, les frais relatifs à ces acquisitions restant à la charge de la commune.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE :

Monsieur le Maire communique la liste des décisions prises au cours de l'exercice 2024 en fonction de la délégation qui lui a été confiée le 25 mai 2020.

Il informe également du renouvellement des contrats d'assurance avec la SMACL pour une nouvelle période de 6 ans pour les garanties :

Dommages aux biens :	4 136,07 €
Véhicules à moteur :	2 184,45 €
Responsabilités :	1 485,65 €
Autocollaborateurs :	464,59 €
Protection fonctionnelle :	91,61 €
Individuelle accidents corporels :	27,78 €
Protection juridique :	663,36 €
Soit une cotisation 2025 :	9 053,51 €, stable par rapport à 2024.

Et avec le CIGAC pour le renouvellement 2025 du risque statutaire :

- . Personnel CNRACL : Taux 2025 : 7,10 % (taux 2024 : 7,42 %)
- . Personnel IRCANTEC : Taux 2025 : 1,19 % (taux 2024 : 1,19 %).

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Monsieur COMTET informe que les blocs rocheux mis en place par SNTP En Senand sont trop petits ; ils seront remplacés par l'entreprise afin d'empêcher leur déplacement et le passage des véhicules.

Plusieurs conseillers ont constaté que la haie de tuyas à gauche sur le haut de la rue de la Croix gêne le passage des piétons et le croisement de véhicules. Un courrier sera adressé au propriétaire lui demandant de respecter l'alignement.

Concernant la forêt, Monsieur BEIGNIER informe que l'ONF propose de refaire une plantation avec les scolaires en 2025.

Monsieur CHAMBARD et Madame GREMAUD s'inquiètent des odeurs de fioul au local technique Route de Géovreissiat. Ce signalement sera fait aux services techniques pour vérification.

Monsieur CORTINOVIS s'interroge du nombre de 85 ramettes papier A4 utilisées par l'Ecole sur un an, cette quantité lui paraît excessive.

Monsieur COMTET informe qu'il est intervenu à l'école le 5 décembre dernier, à la demande de Mme BESSARD, afin d'expliquer le cheminement de l'eau potable et des eaux usées sur la commune aux élèves de CE/CM. Une visite des installations du captage de la Croix Chalon et du traitement de la station de Pont Royat sera organisée avec Suez au printemps 2025.

Monsieur LESCHUITTA demande pourquoi le marquage au sol n'a pas été réalisé. Monsieur COMTET informe qu'en raison des intempéries de l'automne et de l'arrivée du froid, il n'était plus possible pour l'entreprise qui devait intervenir Rue de Béard, ni pour les services techniques communaux, d'effectuer ce marquage sur les voiries qui restent humides en hiver. Il sera réalisé au printemps, tout comme celui de la piste du city stade. Monsieur LESCHUITTA souligne que le passage piéton rue de la Croix, près de l'Impasse de l'Ecole, arrive sur une place de stationnement. Ce signalement sera fait aux services techniques en vue d'un déplacement.

2024-0912-003 – DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR 2024 :

Monsieur le Maire informe que le terrain multisports est achevé. Il s'avère, à l'usage, que les accès par les buts permettent le passage des ballons à l'extérieur de l'équipement. Il conviendrait de fermer les buts par la pose de panneaux pleins et une porte. Le devis transmis par A&C s'élève à 2 544,48 € TTC. Les abords du terrain doivent être remis en état avec apport de terre végétale et pose de blocs rocheux. L'estimation s'élève à 2 200 € TTC. Les crédits disponibles sur cette opération sont de 1 645,44 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un virement de crédit de 3 200 € entre le compte 2135 opération 62 en débit et le compte 2158 opération 69 en crédit.

Monsieur DURAFOUR informe que le City Stade plaît au jeune public (petits et grands).

INFORMATIONS DIVERSES :

- . **CCAS** : Madame GREMAUD rappelle la distribution des colis prévue le samedi 21 décembre à 9h.
- . **Infos Village** : La distribution se fera avant fin décembre par les conseillers municipaux.
- . **Réception de fin d'année** : vendredi 20 décembre à 19h au restaurant scolaire.

. **CR de l'AG du SIEA du 29/11/2024** : Monsieur ZANARDI informe de sa présence à l'assemblée générale. Les coûts d'énergie ont été présentés avec une première tendance à la baisse sur le coût du gaz de 35 % estimée, soit 108 €/MWh TTC moyen en 2025 contre 165 €/MWh TTC moyen en 2024. Pour le coût de l'électricité une baisse estimative de 26% sur la facture TTC, soit 212 €/MWh TTC moyen en 2025 contre 287 €/MWh TTC moyen en 2024.

Concernant la rénovation de l'éclairage public, les premiers dossiers de rénovation lancés sur le nouveau marché d'éclairage public montrent des coûts moins importants que sur les estimations sommaires transmises en 2023.

Sur les 18 000 points lumineux prévus sur la première année de programme avec la Banque des Territoires, 17 815 ont été engagés dont 8 301 terminés ou en cours.

Monsieur COMTET informe de la prochaine rencontre prévue le mercredi 18 décembre 2024 à 14h30 en Mairie avec Monsieur VANNIER du SIEA, pour une présentation de l'étude réalisée pour la modernisation de l'éclairage public de la commune.

. **Salle Polyvalente** : Madame PERRET fait part du problème récurrent cet automne du chauffage de la salle polyvalente et le fonctionnement de la VMC. Elle souhaiterait également que le limiteur de son soit remis à 98db, car le niveau est trop vite atteint. Elle suggère le déplacement du micro à l'opposé afin de réduire l'impact lors de chants ou d'applaudissements.

. Monsieur COMTET indique qu'il conviendra d'envisager une isolation extérieure des murs et de revoir le mode de chauffage, avec PAC et radiateurs.

Monsieur le Maire ajoute que la société E2S, qui a en charge la maintenance des installations de chauffage du commerce et du restaurant scolaire depuis le 1^{er} octobre 2024, a cherché et trouvé les défauts de fonctionnement de la **PAC du commerce et seul le 2^{ème} compresseur sera à changer**. Un devis sera transmis prochainement.

. Madame GREMAUD signale que **le mur qui se trouve derrière la stèle, rue de Béard, serait à reprendre**. Voir comment intégrer la stèle lors de cette reprise, afin qu'elle ne gêne pas le passage sur le trottoir.

. Monsieur CHAMBARD indique qu'il **a représenté le maire au Lycée de Nantua pour la remise des diplômes**. Il lui a semblé que seules 2 communes (Nantua et Béard-Géovreissiat) étaient présentes.

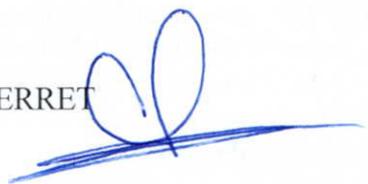
. **Vœux 2025** : Vendredi 10 janvier à 19h30. Les conseillers disponibles sont conviés dès 18h45 pour préparer le buffet.

Prochain Conseil Municipal : lundi 13 janvier 2025 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle PERRET



ARRETÉ le 13 janvier 2025

Le Maire



Laurent COMTET